



BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ETABLISSEMENT, VILLE :

DIVISION DE CLASSE (telle que renseignée dans Cyclades) :

NOM DU CANDIDAT :

## **I. Première partie de l'épreuve orale : exposé sur un texte récapitulatif**

« [...] chaque objet d'étude doit comporter :

- pour le baccalauréat général au moins quatre textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 extrait au minimum pour le parcours associé) »

« pour le baccalauréat technologique au moins trois textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 extrait au minimum pour le parcours associé). »

*Extraits de la note de service du 23 juillet 2020 (B.O. spécial n°7 du 30 juillet 2020),  
modifiée par la note de service du 26 septembre 2023 (B.O. n°36 du 28 septembre 2023).*

**Pour chaque objet d'étude, indication des textes pouvant faire l'objet d'une explication linéaire, en précisant si nécessaire le titre de l'œuvre, l'auteur et la délimitation.**

### **La poésie du XIXe siècle au XXIe siècle**

Œuvre intégrale étudiée :

Textes étudiés dans l'œuvre :

-  
-  
-  
-

Textes du parcours associé :

-  
-  
-

### **La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle**

Œuvre intégrale étudiée :

Textes étudiés dans l'œuvre :

-  
-  
-  
-

Textes du parcours associé :

-  
-  
-

### **Le roman et le récit du Moyen-Âge au XXIe siècle**

Œuvre intégrale étudiée :

Textes étudiés dans l'œuvre :

-  
-  
-  
-

Textes du parcours associé :

-  
-  
-

## Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle

Œuvre intégrale étudiée :

Textes étudiés dans l'œuvre :

- 
- 
- 
- 

Textes du parcours associé :

- 
- 
- 

### II. Seconde partie de l'épreuve orale : présentation de l'œuvre choisie par le candidat

« Ce récapitulatif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires ou parmi celles qui ont été étudiées en classe : cette œuvre fait l'objet de la seconde partie de l'épreuve. »

*Extrait de la note de service du 23 juillet 2020 (B.O. spécial n°7 du 30 juillet 2020).*

Œuvre choisie par le candidat : *auteur, titre*

Le cas échéant, mention de la situation exceptionnelle qui justifie que le récapitulatif ne présente pas le nombre de textes attendus :